

PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2026

Présents : Mmes Edwige GEORGES, Delphine COSTA, Christelle CATOR, Virginie GEORGES, et Mrs Jean-François MAUGÉ, Laurent CHARREL, Michel GABET, Olivier KLIMEK, Pierre LAMBERT-DESCHAMPS, Joël DETREZ, Mathieu PONCIN, Jérôme COUDIÈRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Corinne LEBORGNE pouvoir à M. Jean-François MAUGÉ

Mme Marie FERRARI pouvoir à Mme Virginie GEORGES

Absente :

Mme Karyne MARTINAND

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Jean-François MAUGÉ, Maire.

1) Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire explique que le secrétaire de séance est chargé de prendre des notes pour la rédaction du compte rendu et de signer les délibérations prises durant la séance.

Conformément au code des communes, Delphine COSTA est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation des comptes rendus du 12/03/2026 et 20/03/2026

M. le Maire informe qu'après chaque séance du conseil municipal, le compte rendu de la séance sera affiché avant son approbation lors du prochain conseil municipal avec l'indication suivante :

« Ce compte rendu, dans sa formulation présente, sera soumis à l'approbation du prochain conseil municipal ».

Aucune remarque n'ayant été formulée sur les comptes rendus, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des 12/03/2026 et 20/03/2026.

3) Composition des commissions et désignation des délégués

M. le Maire précise qu'à la suite des élections municipales, il convient de procéder à la constitution des commissions communales et à la désignation des membres appelés à y siéger. Il rappelle que ces commissions, essentielles au bon fonctionnement de la collectivité, permettent d'étudier les dossiers relevant de leurs domaines de compétence et de formuler des avis éclairant les décisions du conseil municipal.

Il indique également qu'il y a lieu de désigner les représentants de la commune au sein des différents organismes et instances extérieures, ainsi que les représentants des organisations syndicales lorsque cela est requis, afin d'assurer une représentation conforme aux dispositions réglementaires en vigueur.

*** Commission d'Appel d'Offre (CAO)**

M. Maire indique qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offre, et ce pour la durée du mandat. Outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offre.

Premier tour de scrutin : **Membres titulaires**

3 sièges à pourvoir

Nombre de votants : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14

	Voix
Liste 1 : Edwige GEORGES Laurent CHARREL Joël DETREZ	14

Membres suppléants

3 sièges à pourvoir

Nombre de votants : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14

	Voix
Liste 1 : Jérôme COUDIERE Marie FERRARI Corinne LEBORGNE	14

Le Conseil Municipal proclame élus membres titulaires : Edwige GEORGES, Laurent CHARREL, Joël DETREZ ; élus membres suppléants : Jérôme COUDIERE, Marie FERRARI, Corinne LEBORGNE et précise que la commission d'appel d'offre est présidée par Jean-François MAUGÉ, Maire.

**** Commission de délégation des services publics (DSP)***

M. Maire indique qu'il convient de constituer la commission de délégation des services publics, et ce pour la durée du mandat. Outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée pour la désignation des membres de la commission de délégation des services publics.

Premier tour de scrutin : **Membres titulaires**

3 sièges à pourvoir

Nombre de votants : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14

	Voix
Liste 1 : Karyne MARTINAND Pierre LAMBERT-DESCHAMPS Mathieu PONCIN	14

Membres suppléants

3 sièges à pourvoir

Nombre de votants : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14

	Voix
Liste 1 : Jérôme COUDIERE Corinne LEBORGNE Olivier KLIMEK	14

Le Conseil Municipal proclame élus membres titulaires : Karyne MARTINAND, Pierre LAMBERT-DESCHAMPS, Mathieu PONCIN, élus membres suppléants : Jérôme COUDIERE, Corinne LEBORGNE, Olivier KLIMEK et précise que la commission de délégation des services publics est présidée par Jean-François MAUGÉ, Maire.

**** Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR)***

M. le Maire informe qu'en qualité d'adhérant au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR), le conseil municipal est invité à désigner au sein de notre assemblée 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au sein du comité syndical du Parc.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée pour la désignation des délégués du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR).

Premier tour de scrutin : **Délégués titulaires**

2 sièges à pourvoir

Nombre de votants : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14

	Voix
Liste 1 : Edwige GEORGES Mathieu PONCIN	14

Délégués suppléants

2 sièges à pourvoir

Nombre de votants : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14

	Voix
Liste 1 : Virginie GEORGES Christelle CATOR	14

Le conseil municipal désigne Edwige GEORGES, Mathieu PONCIN délégués titulaires et Virginie GEORGES, Christelle CATOR déléguées suppléantes au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

*** Syndicat Transport Sud Essonne (TSE)**

M. le Maire informe qu'en qualité d'adhérant au Transport Sud Essonne, le conseil municipal est invité à désigner au sein de notre assemblée 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au sein du comité syndical du T.S.E.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée pour la désignation des délégués du Transport Sud Essonne.

Premier tour de scrutin : **Délégués titulaires**

2 sièges à pourvoir

Nombre de votants : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14

	Voix
Liste 1 : Edwige GEORGES Christelle CATOR	14

Délégués suppléants

2 sièges à pourvoir

Nombre de votants : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14

	Voix
Liste 1 : Mathieu PONCIN Pierre LAMBERT-DESCHAMPS	14

Le conseil municipal désigne Edwige GEORGES, Christelle CATOR déléguées titulaires et Mathieu PONCIN, Pierre LAMBERT-DESCHAMPS délégués suppléants au Transport Sud Essonne.

*** Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS)**

M. le Maire informe qu'en qualité d'adhérant au Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine, le conseil municipal est invité à désigner au sein de notre assemblée 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au sein du comité syndical du SMOYS.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée pour la désignation des délégués au Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine.

Premier tour de scrutin : **Délégué titulaire**

1 siège à pourvoir

Nombre de votants : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14

	Voix
Laurent CHARREL	14

Délégué suppléant

1 siège à pourvoir

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

	Voix
Joël DETREZ	14

Le conseil municipal désigne Laurent CHARREL délégué titulaire et Joël DETREZ délégué suppléant au Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine.

*** Centre Nationale d'Aide Sociale (CNAS)**

M. le Maire informe que conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS (Centre National d'Aide Sociale), tous les 6 ans, au lendemain des élections municipales, les communes adhérentes du CNAS renouvellent ses délégués. Chaque commune doit désigner 2 délégués (1 délégué élu et 1 délégué agent).

M. MAUGÉ propose d'être désigné en qualité de délégué élu et de désigner Paula FONSECA en qualité de déléguée agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Jean-François MAUGÉ en qualité de délégué élu et Paula FONSECA en qualité de délégué agent.

*** Correspondant défense**

M. le Maire indique que le conseil municipal doit désigner au sein de l'assemblée un correspondant défense qui sera chargé de faire le lien entre la commune, les citoyens et les acteurs de la défense nationale, notamment le ministère des Armées.

M. le Maire précise que M. Olivier KLIMEK se propose pour assurer les fonctions de correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Olivier KLIMEK en qualité de correspondant défense.

*** Correspondant Incendie et secours**

M. le Maire indique que l'assemblée délibérante doit désigner, dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil municipal, un correspondant incendie et secours qui sera l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

M. MAUGÉ propose d'assurer les fonctions de correspondant incendie et secours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Jean-François MAUGÉ en qualité de correspondant incendie et secours.

*** Commission de révision des listes électorales**

M. le Maire indique que le conseil municipal doit désigner au sein de l'assemblée un conseiller pour siéger au sein de la commission de révision des listes électorales.

M. le Maire précise que Mme Edwige GEORGES se propose pour être membre de la commission de révision des listes électorales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Edwige GEORGES pour être membre de la commission de révision des listes électorales.

*** Collectivités Forestières Ile-de-France**

M. le Maire informe qu'en qualité d'adhérant à Collectivités Forestières Ile-de-France, le conseil municipal est invité à désigner au sein de notre assemblée 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune dans les instances régionales et nationales de leur organisation.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée pour la désignation de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Premier tour de scrutin : **Délégué titulaire**

1 siège à pourvoir

Nombre de votants : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14

	Voix
Olivier KLIMEK	14

Délégué suppléant

1 siège à pourvoir

Nombre de votants : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14

	Voix
Edwige GEORGES	14

Le conseil municipal désigne Olivier KLIMEK délégué titulaire et Edwige GEORGES déléguée suppléante à Collectivités Forestières Ile-de-France.

*** Commission Communales :**

M. le Maire indique que le conseil municipal peut former, conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

M. MAUGÉ rappelle que les membres du conseil municipal ont été conviés à une réunion de travail au cours de laquelle ont été décidées la création de six commissions municipales ainsi que la désignation de leurs membres, lesquelles sont soumises au vote du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer six commissions municipales et de désigner leurs membres comme suit :

- Affaires Générales :

Jean-François MAUGÉ ; Edwige GEORGES ; Laurent CHARREL ;

- Finances :

Jean-François MAUGÉ ; Edwige GEORGES ; Delphine COSTA ; Marie FERRARI ;
Virginie GEORGES ;

- Urbanisme/Travaux/Bâtiments

Jean-François MAUGÉ ; Laurent CHARREL ; Michel GABET ; Corinne LEBORGNE ;
Joël DETREZ ; Jérôme COUDIERE ;

- Communication/Culture/Fêtes

Jean-François MAUGÉ ; Corinne LEBORGNE ; Joël DETREZ ; Virginie GEORGES ;
Delphine COSTA ; Christelle CATOR ; Pierre LAMBERT-DESCHAMPS, Marie FERRARI ;

- Écoles/Jeunesse/Anciens/CAS

Jean-François MAUGÉ ; Edwige GEORGES ; Delphine COSTA ; Olivier KLIMEK ;
Marie FERRARI ;

- Environnement/Patrimoine

Jean-François MAUGÉ ; Edwige GEORGES ; Olivier KLIMEK ; Virginie GEORGES ;
Christelle CATOR ;

*** Délégués auprès des Syndicats de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde :**

M. le Maire explique que les élus doivent proposer des délégués pour représenter la CCEJR auprès de certains syndicats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner les délégués pour la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde comme suit :

- SIARCE :

Le conseil municipal désigne Jean-François MAUGÉ délégué titulaire ; Michel GABET et Virginie GEORGES délégués suppléants.

- SIREDOM :

Le conseil municipal désigne Edwige GEORGES délégué titulaire ; Christelle CATOR et Corinne LEBORGNE déléguées suppléantes.

- SIEGIF :

Le conseil municipal désigne Jean-François MAUGÉ et Laurent CHARREL délégués titulaires ; Pierre LAMBERT-DESCHAMPS délégué suppléant.

M. le Maire indique que le président du SIEGIF lui a précisé que le syndicat avait pris du retard par rapport au SMOYS, mais que celui-ci a depuis été rattrapé. Il ajoute également qu'il serait intéressant pour la commune de Boissy-le-Cutté d'envisager un changement d'adhésion, en passant du SMOYS au SIEGIF au titre des compétences en matière de distribution de gaz et d'infrastructures de recharges des véhicules électriques.

4) Taux d'imposition 2026

M. le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales. Il ajoute que les taux proposés restent identiques à ceux de l'année 2025.

M. MAUGÉ fait remarquer que les taux communaux sont inférieurs aux taux moyens communaux 2025 au niveau départemental.

M. le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur les taux d'imposition 2026 identifiés sur l'état fiscal 1259.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les taux d'imposition pour l'année 2026 suivants :

• TFPB (taxe foncière sur propriété bâti)	32.00 %
• TFPNB (taxe foncière sur propriété non bâti)	41.00 %
• TH (Taxe habitation)	11.81 %

5) SMOYS : extension du périmètre du SMOYS

M. le Maire présente à l'assemblée la demande du SMOYS de délibérer pour accepter l'adhésion au SMOYS au titre de la compétence relative aux Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) de la commune d'Abbeville-la-Rivière.

Considérant que les collectivités membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de la commune d'Abbeville-la-Rivière ; Il est, par conséquent, proposé au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion au SMOYS au titre de sa compétence relative aux Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre de la mobilité électrique, de la commune d'Abbeville-la-Rivière.

6) Questions diverses

- Feu d'artifice 14 juillet 2026 :

M. le Maire propose d'organiser, le mardi 14 juillet 2026, une retraite aux flambeaux jusqu'au Parc de Loisirs Auguste Louis CANIVET, suivie d'un feu d'artifice. Il précise que, pour des raisons de sécurité, celui-ci serait tiré par un artificier professionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition.

- Animation randonnée solidaire du 14 juin 2026 :

M. le Maire indique avoir été sollicité par le président de l'association Rand'Auvers afin de participer, le dimanche 14 juin 2026, à une randonnée pédestre solidaire le 14 juin 2026 sur le Parc de Loisirs Auguste Louis CANIVET (ancien stade de Boissy le Cutté).

Cette randonnée solidaire serait nommée la Kev'Rando pour soutenir Kévin Boulay (Boissillon) domicilié sur notre commune, ainsi que les malades atteints d'ataxie de Friedreich via l'Association Française d'Ataxie de Friedreich (AFAF).

M. MAUGÉ propose que la commune autorise l'organisation de cet évènement au Parc de Loisirs, prenne à sa charge l'installation d'un compteur électrique et mette à disposition le matériel communal nécessaire (Barnums, bancs, tables).

Mme CATOR indique qu'elle se chargera de mettre en relation le club d'athlétisme avec l'association Rand'Auvers dans le cadre de cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'organisation de cet évènement et la mise à disposition du matériel communal.

- Facturation des ordures ménagères :

Mme COSTA informe qu'elle a été questionnée sur la date de facturation des ordures ménagères.

M. le Maire indique qu'il convient de se référer au document distribué dans les boîtes aux lettres de la commune par la Communauté de communes Entre Juine et Renarde, lequel présente la mise en place du nouveau système de facturation des ordures ménagères ainsi que le calendrier associé.

- Tri du verre :

M. PONCIN signale la situation d'un de ses voisins dans la difficulté de se déplacer jusqu'au conteneur à verre pour y déposer ses déchets, et qui de ce fait, jette ses bouteilles usagées dans le bac d'ordures ménagères. Il souhaiterait que la commune étudie la possibilité de mettre en place une solution adaptée pour les personnes à mobilité réduite.

M. le Maire informe que la commission compétente se chargera d'y réfléchir.

- Stationnement devant l'épicerie :

Mme CATOR transmet la demande de l'épicier concernant le marquage des places de stationnement situées devant son commerce, en vue de les transformer en 2 emplacements limités du type « arrêt minute ».

La commission « Urbanisme/Travaux/Bâtiments » traitera la demande.

- Site Internet de la commune :

Mme Virginie GEORGES et M. Pierre LAMBERT-DESCHAMPS présentent leurs premiers constats sur les évolutions et modifications du site internet. Il apparaît nécessaire de revoir son ergonomie ainsi que son architecture. De plus, le site actuel, devenu obsolète en raison de son langage informatique, ne peut pas être mis à jour et devra être remplacé par une nouvelle version. Dans un premier temps, les informations présentes seront actualisées en parallèle de la création du nouveau site internet.

M. le Maire indique qu'il trouve le site actuel intéressant et riche en informations. Il informe que l'étude des points évoqués sera traitée par la commission « Communication/Culture/Fêtes ».

- Problème réfection RD191 :

M. DETREZ fait part de la problématique qu'il lui a signalée par 2 administrés concernant les fortes vibrations provoquées par le passage des véhicules sur la RD 191, à la suite de la réfection de la chaussée.

La commission « Urbanisme/Travaux/Bâtiments » traitera la demande.

- Visite des locaux communaux :

M. MAUGÉ rappelle que les membres du conseil sont conviés le samedi 11 avril à 16h pour la visite des locaux communaux et intercommunaux. Cette visite permettra aux élus de mieux connaître les différents sites susceptibles d'être évoqués lors des réunions de travail. Cette visite se clôturera par un moment convivial autour d'un apéritif, en présence des élus et de leurs conjoints.

M. le Maire ajoute qu'il a sollicité Mme FONSECA afin d'organiser une rencontre entre le personnel communal et les élus début mai.

- Signalétique Infirmiers :

M. DETREZ indique que la commune devrait étudier la mise en place d'une signalétique pour indiquer le local infirmier situé dans la résidence l'Orée du Bois à côté de l'entreprise STRF.

La commission « Urbanisme/Travaux/Bâtiments » traitera la demande.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du Conseil Municipal est levée à 21H35.

SIGNATURES	
Jean-François MAUGÉ, Maire	
Chastelle CATOR, secrétaire de séance	